

# Informations pratiques au pilote

En plus des règles générales en vigueur, respectez les règles locales concernant :

**L'environnement :**  
faune et flore, survol, zones sensibles, aires de nidification en activité...


**La réglementation aérienne :**  
limites d'altitude, horaires, zones interdites.

**L'accès et l'utilisation de ce site :**  
itinéraires, parkings, riverains, zone de préparation et de pliage.

**Avant de partir :**  
penser à la visite prévol et à la vérification des accrochages et du secours.

**En vol :**  
observation des autres et respect des règles de priorité.

**Pilotes, vous volez sous votre propre responsabilité, quelles que soient les conditions et l'équipement de ce site !**

 **Comply with the French flying rules**

*Ask about and follow local ground and flying regulations. On the ground or during flying, be covered by third-party insurance.*

*Pilots may fly on their own responsibility regardless of the weather conditions and site organization.*

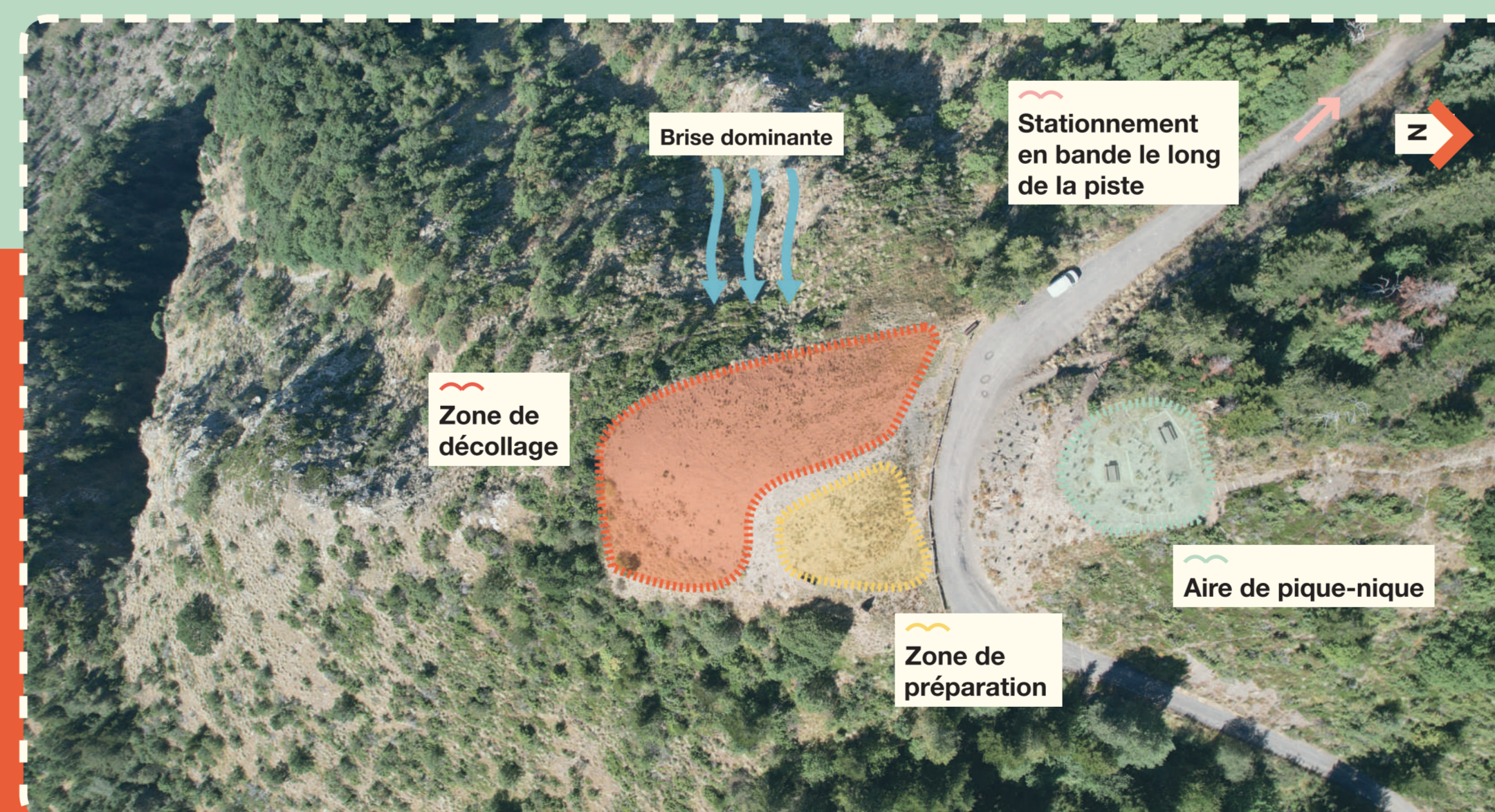
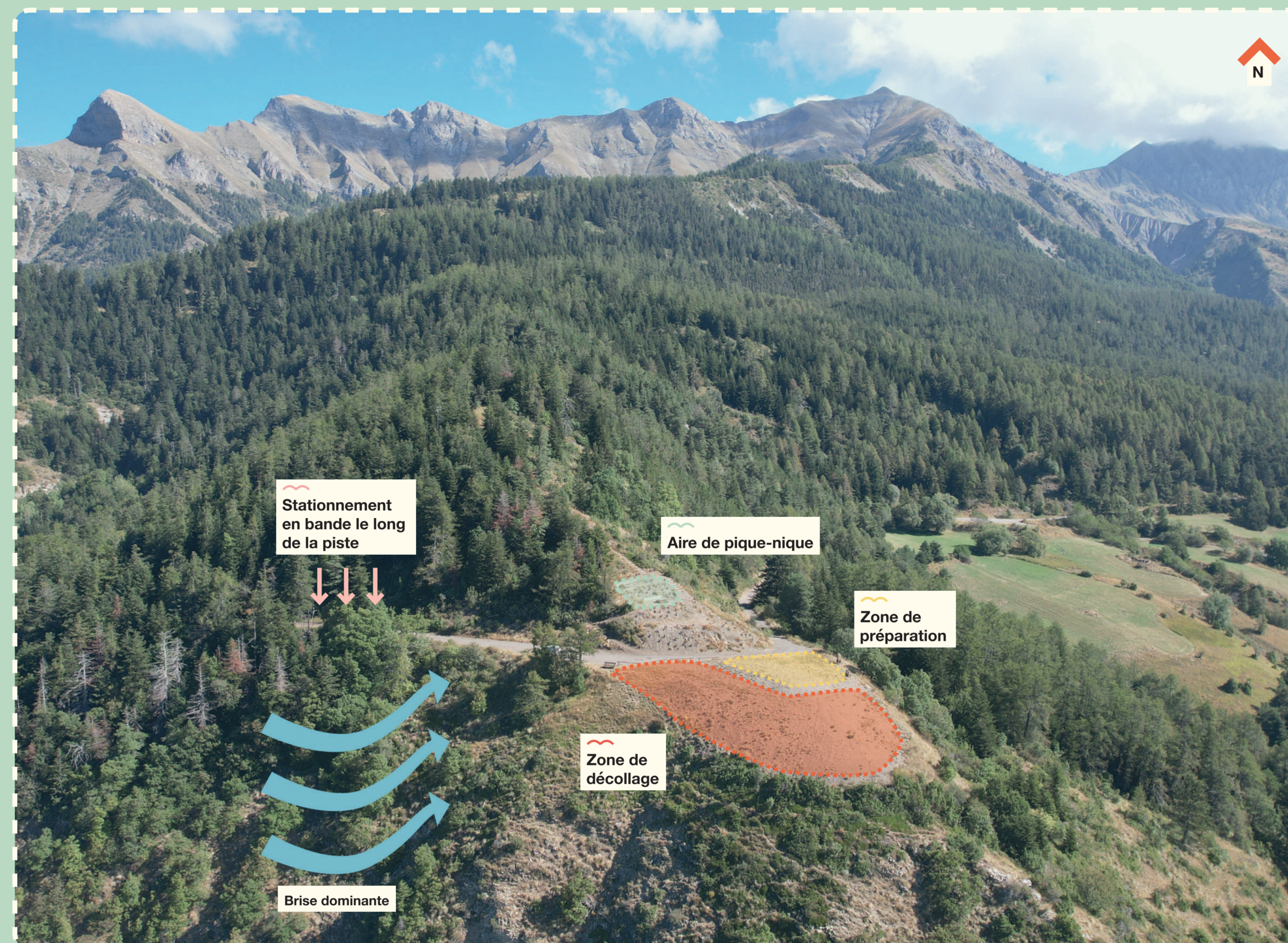
## Fréquences radios réservées au vol libre :

- Sécurité et météo : 143.9875 MHz
- Fréquence des volants : 154.150 MHz

Ne les encombrez pas inutilement !

# Bienvenue

sur un site de la  
**Fédération Française de Vol Libre**



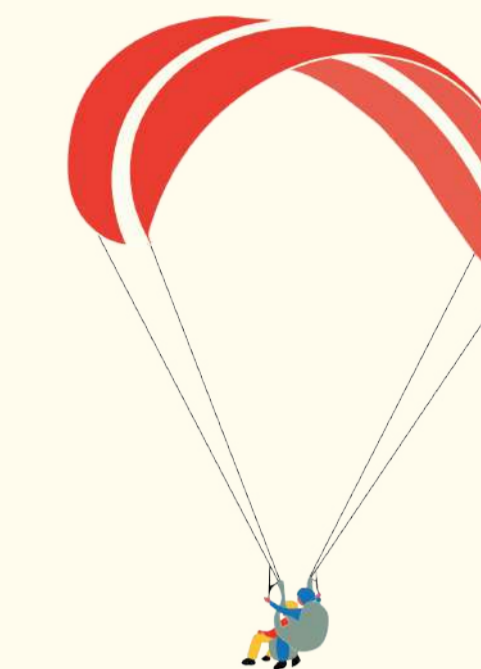
Vous vous trouvez sur un site de vol libre, activité de pleine nature, dont certains obstacles et aménagements – naturels ou non – peuvent constituer une gêne. La pénétration sur ce site et/ou son usage – que vous pratiquiez ou non les activités de vol libre – sont placés sous votre entière responsabilité. Ainsi, en cas d'incident ou d'accident survenant tant à vous-même qu'aux tiers, la responsabilité du propriétaire du terrain et/ou celle de son gestionnaire ne saurait en aucun cas être engagée.

## Aire de décollage de Serre l'Eyglier

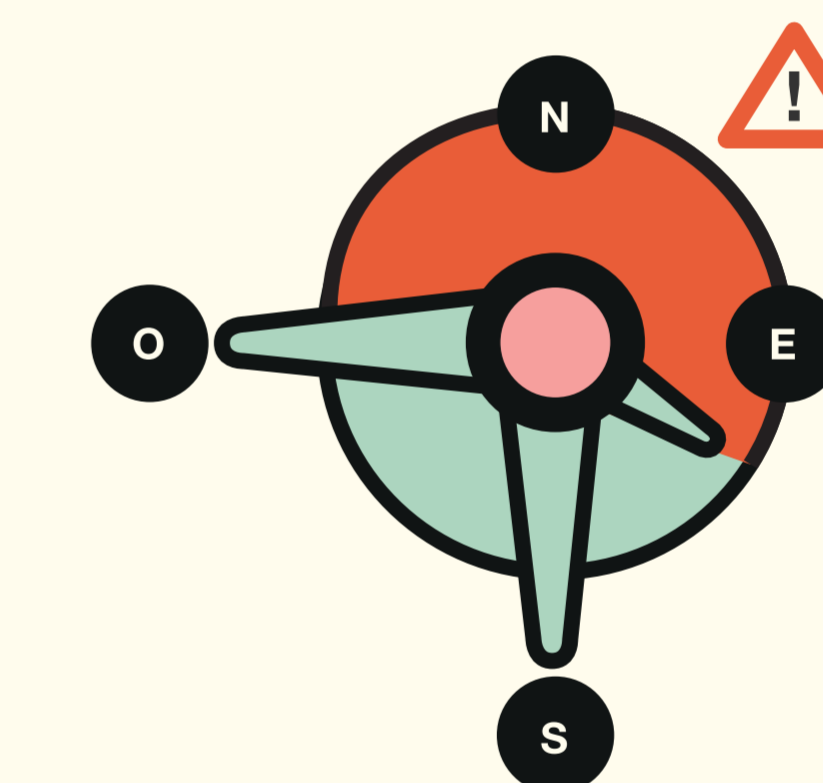
Altitude 1593 m  
La Bâtie-Neuve

Niveau requis : Expert  
Dénivelé : 630 m

École située à proximité du site :  
Activ'Serre-Ponçon  
☎ 06.61.77.63.64  
🌐 www.activserreponcon.fr  
Club gestionnaire :  
Serre-Ponçon Vol Libre  
Autre club local :  
Différen'Ciel



Vol à proscrire par tendance de nord (sous le vent).  
Excellent site par tendance Ouest, Sud/Ouest, il promet de jolis départs en cross comme de très beaux vols du soir.  
Le décollage en ouest est technique car alimenté et court, demandant un bon contrôle de voile.  
L'atterrissage de Charges se trouve en finesse depuis l'altitude du décollage. Attention de ne pas trop gratter sous le déco, une ligne THT empêche l'accès à l'atterrissage, sans vache possible dans le fond du vallon.



En vert les conditions sont bonnes pour ce site.

En rouge le décollage est proscrié.

## En cas d'accident

 **112** Basculez sur la fréquence FFVL 143.9875 MHz.

Soyez précis et concis.  
Donnez la position exacte de l'accidenté (nom du lieu, accessibilité, position GPS) et si possible son état supposé.

 **Raising the alarm**

Call 112 / Tune to the FFVL frequency 143.9875 MHz  
Give the exact position of the accident victim (place name, accessibility, GPS position) and if possible its supposed state.

En cas de secours aérien  
International rescue code



**OUI**  
j'ai besoin d'aide.

**YES**  
I need help.



**NON**  
je n'ai pas besoin d'aide.

**NO**  
I don't need help.

# Respectons la nature

Préservez les milieux sensibles du piétinement en restant sur les sentiers.

Ne cueillons pas la flore sauvage, les prochains visiteurs pourront en profiter également.

Protégeons les milieux naturels en n'allumant pas de feu.

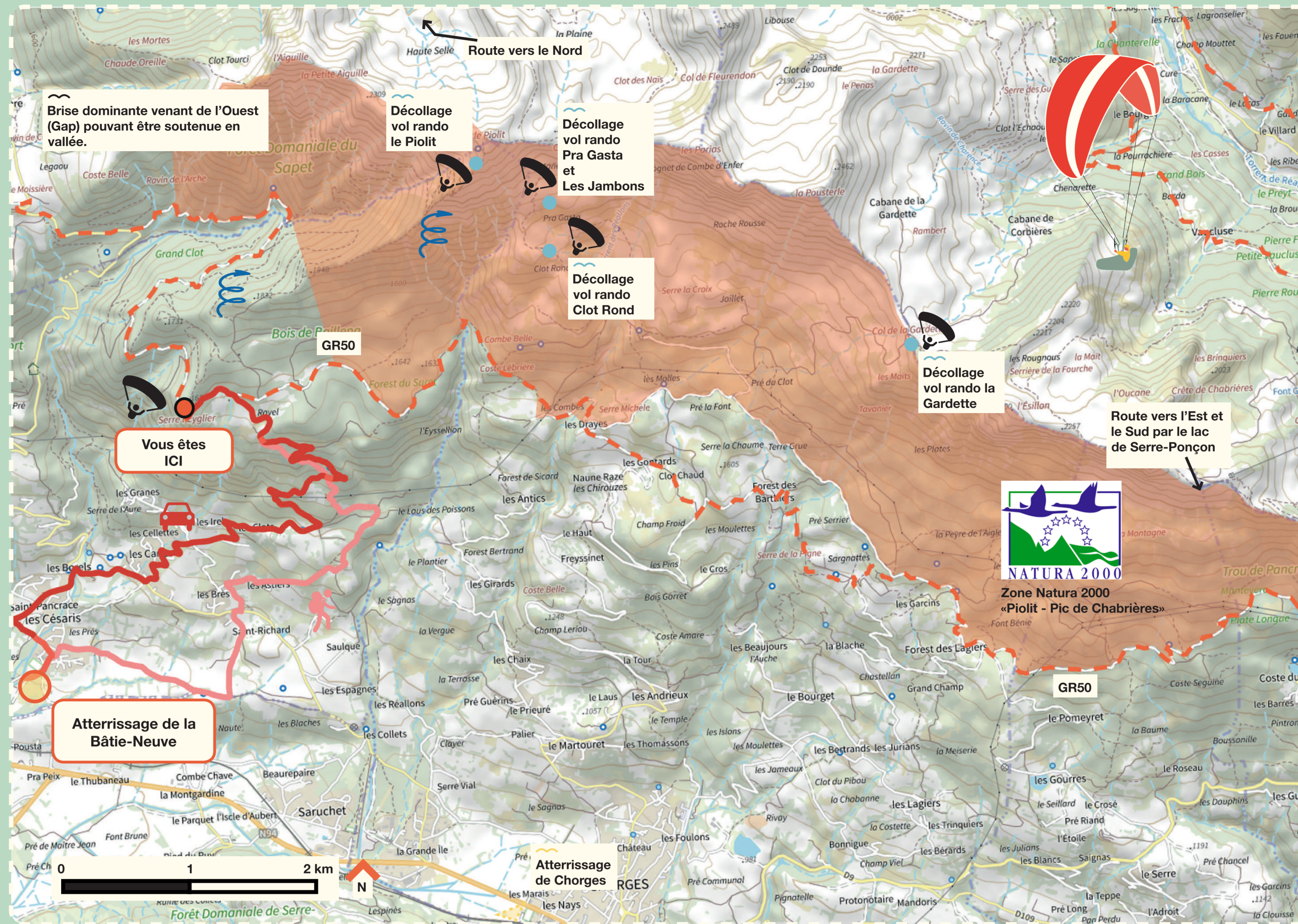
Évitons la dispersion des déchets dans la nature en les gardant dans notre sac.

**Vous évoluez en bordure du parc national des Écrins. Dans le cœur du Parc, la pratique du vol libre est réglementée :**

**Elle est autorisée au dessus du cœur du Parc du 1er juillet au 31 octobre.**

**Au cours de la période du 1er mai au 30 juin, seuls les décollages en parapente depuis certains sommets sont autorisés selon des cheminements identifiés.**

**Les survols en vol libre sont interdits sur l'ensemble du cœur du Parc du 1er novembre au 30 avril.**



Plusieurs aires de nidification d'aigles royaux se trouvent sur le site. Deux couples fréquentent le secteur et changent d'aires en fonction des années. Avant de voler, renseignez-vous sur leur occupation auprès des clubs locaux et respectez les zones de quiétudes si elles sont actives.

Si l'on veut donner toutes les chances à ces magnifiques oiseaux de mener à bien leur couvée et l'élevage de leur(s) jeune(s), il est primordial d'éviter tout dérangement et de préserver une zone de quiétude autour du nid. Un consensus local entre les naturalistes et les pratiquants de sports de nature s'est créé autour d'un rayon de 300m dans toutes les directions. La période sensible s'étend jusqu'à fin juillet.

La bonne volonté de tous les pilotes volant dans le secteur pour prendre des distances par rapport à l'aire et donc de ne pas gratter dans ce secteur est souhaitée.

## L'aigle royal

Grand rapace pouvant atteindre 2,30 m d'envergure, c'est un prédateur par excellence, équipé d'armes redoutables : un vol rapide adaptable aux situations les plus acrobatiques et des serres acérées d'une grande puissance.

Sa vue perçante, huit fois plus précise que celle de l'être humain, lui permet de détecter ses proies : de la marmotte au jeune chamois, en passant par le lagopède et le lièvre. L'aigle royal est également charognard, notamment en hiver lorsque la nourriture se fait rare.



## L'astragale queue de renard



Spectaculaire par sa taille, l'astragale queue de renard est une espèce des milieux ouverts de l'étage montagnard et plus particulièrement des pelouses sèches et bien ensoleillées. Bien qu'elle soit très sociale (elle forme souvent de gros noyaux de population) et localement abondante en plusieurs points des Hautes-Alpes, cette espèce est rare en Europe et en France, ce qui lui vaut d'être protégée au niveau européen. Sur l'adret du Pliot sont connues une dizaine de stations, en bon état de conservation grâce au maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage extensif.

## Le vautour fauve

C'est un magnifique rapace qu'on ne se lasse pas d'admirer lorsqu'il plane sans effort entre deux montagnes ou qu'il enroule une ascendance thermique jusqu'aux nuages...

Exclusivement charognards, les vautours ont longtemps provoqué peur et dégoût chez les hommes alors qu'ils tiennent une place fondamentale dans la chaîne alimentaire en éliminant rapidement les cadavres et en limitant ainsi les risques de dispersion microbienne et les maladies.



## Signalez-nous les problèmes rencontrés sur le terrain

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
04.92.50.20.50  
secretariat@ccspva.com

Suricate  
sentinelles.sportsdenature.fr



## Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

33, route de la Lauzière, 05230 La Bâtie-Neuve  
04.92.50.20.50  
www.cc-serreponconvaldavance.com  
www.serreponconvallees.com

